

Ce qu'ils en pensent !



Après les assemblées générales des deux EPR francophones de ces 8 et 9 décembre, des pérégrinations rédactionnelles s'imposaient au sein des provinces wallonnes pour y percevoir le ressenti des débats.

Six intervenants, cinq présidents présents aux colloques et un amateur mis au courant par ses propres recherches, ont répondu aux sollicitations de « Coulon Futé ».

Ces 8 et 9 décembre à Nivelles et Jambes, la colombophilie wallonne a vécu ses temps forts annuels de démocratie. Les sociétés francophones, par l'intermédiaire de leurs présidents ou de leurs représentants mandatés, ont en effet décidé, comme les statuts RFCB le stipulent, et ce au cœur de débats aux connotations diverses et parfois tonitruantes, les lignes de force des copies sportives 2018 des cinq provinces wallonnes. Des copies toutefois toujours

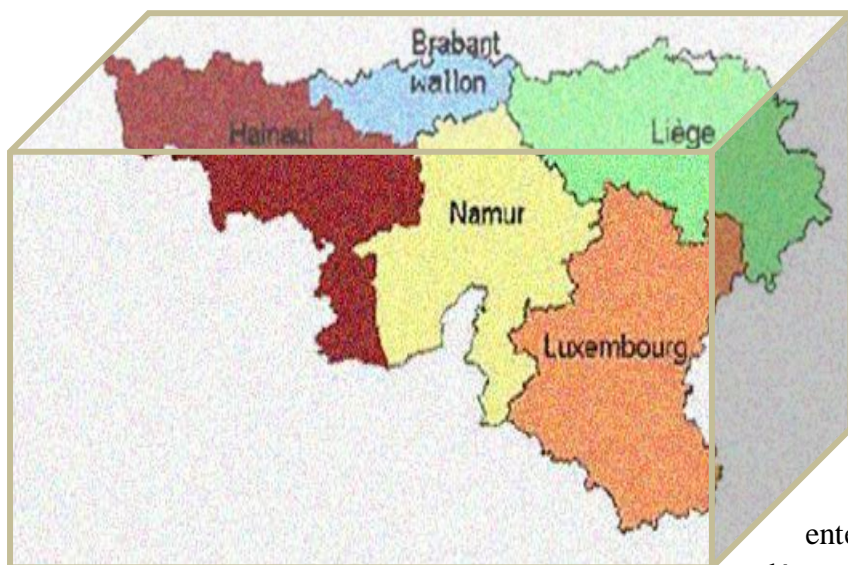
susceptibles de retouches avec l'acquiescement des mandataires provinciaux comme des exemples dans le passé l'ont souvent prouvé. De récentes modifications à Nivelles, quelques heures après les discussions menées, l'attestent de nouveau...

Dans le milieu colombophile, l'attente était importante en ce deuxième week-end de décembre car, le canevas ailé 2018 connu, les ententes et groupements peuvent désormais s'atteler à peaufiner leurs

programmes et zones de participation avant la Saint-Sylvestre. Le « confort » ou les « désagrèments hypothétiques » de la compétition à venir vont animer les débats dans les chaumières, à vrai dire axés pour l'heure en priorité sur les premiers verdicts de l'important élevage hivernal en chantier.

Première étape... la Principauté liégeoise...

Située dans l'Est de la Région wallonne, la province de Liège d'une superficie de 3.844 km² s'avère la composante la plus importante en affiliés de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg (778



licences répertoriées lors des dernières élections) qui résulte de la fusion administrative de trois provinces, intronisée à l'entame de la session 2012-2018 pour cause d'économies fédérales à réaliser. Elle compte 0,2 affilié colombophile (pratiquant ou non) par km².

Président de société au « *Pays de Tchantchès* » (un nom qui, à croire certaines sources, viendrait de « *petit Jean* » en flamand prononcé à la wallonne), **Fernand Deschamphelleire**



est un septuagénaire actif aux multiples facettes. Ce licencié en Philosophie et Lettres de Grivegnée, ancien professeur, syndicaliste, politicien, sous-directeur et membre de différents cabinets ministériels, se montre certes un colombophile passionné au langage direct mais s'adonne également aux plaisirs de la philatélie, de l'œnologie, du jardinage, de la recherche des noms propres désignant un lieu... Ce personnage éclectique se dévoue pour sa société de Chênée, devenue Royale en 1937, au point de ne pas hésiter à encoder, dans son jardin tout en scrutant le retour de ses « *ouailles*

ailées », les annonces de ses affiliés selon ses propos tenus lors de la récente assemblée de Jambes.

Fernand Deschamphelleire respecte les quatre niveaux décisionnels prévus par la réglementation de « *son* » EPR, particulière à ses yeux car il regrette la « *petite lutte* » entre le Luxembourg et les sociétés liégeoises limitrophes. Chaque année, il répond assidument aux convocations lancées pour répercuter l'avis général des membres de sa société.



Les dernières décisions prises dans le « Secteur 1 » (Liège est aussi limitrophe au Limbourg, aux Pays-Bas et à l'Allemagne) vont dans le bon sens. Composer un programme commun, arrêter un convoi unique, décider des lâchers uniques pour vieux et juniors sur Trelou et Epernay tout en gardant trois jeux différents constituent de sages et prospectives décisions qui ne peuvent qu'en principe apporter de la sérénité au sport colombophile, et ce en évitant en tout premier lieu des erreurs nocives, sources de polémiques. **Fernand Deschamphelleire** réitère sa proposition de l'AG car il est convaincu du bien-fondé de l'instauration d'un programme commun et d'un convoi unique au sein cette fois de l'EPR tout en gardant les lâchers sécurisants pour enrayer la menaçante sournoise « *disette participative* » souvent prête à sévir... A l'instar de la légende de Tchantchès, l'avenir véhicule des lueurs d'espoir pour le président de Chênée convaincu d'une réelle prise de conscience de la part des mandataires. « *La résultante de gifles reçues lors des élections ?* » lança-t-il, sur un ton malicieux, en guise de conclusion à l'entretien.



... suivie d'un crochet par le Luxembourg voisin...

Ce n'est pas un secret de polichinelle que de proclamer ou d'écrire que le Luxembourg s'apparente, sans aucune connotation péjorative, au parent pauvre de la colombophilie belge. Force est en effet de constater et surtout de reconnaître que sa superficie de 4.443 km² et ses 186 licences annoncées à la veille du dernier scrutin électoral ne plaident nullement en sa faveur. Sa moyenne forgée de 0,04 colombophile (pratiquant ou non) par km² requiert sans concession possible la ténacité de légendaires caractères ardennais bien ancrés pour gérer et maintenir avant tout, et ce à un niveau rentable, la colombophilie pratiquée en apnée quasi permanente.

Cette province de la Région wallonne située à l'extrême sud du pays avoisine heureusement le Grand-duché du Luxembourg et une région de la toute puissante Allemagne. Ceux-ci lui apportent de salutaires coopérations, de véritables bouées d'oxygène, lui permettant de mener une politique colombophile spécifique répondant prioritairement à ses propres identités culturelle et géographique en donnant cependant un avant-goût d'une plausible et inéluctable colombophilie régionale européenne salvatrice lors de prochaines décades.

L'interlocuteur rédactionnel luxembourgeois de ce jour, en l'occurrence **Michel Muller**, vient à peine d'endosser les habits présidentiels de la société « *Le Rapide d'Arlon* » en succédant à **Georges Wauthy** qui fut jadis président du Comité Sportif National sous la présidence de **Félicien Vermeulen**. Ce quadragénaire de Bodange, village de l'entité de Fauvillers, au passé historique de par le combat des « *Chasseurs Ardennais* » en mai 40, en était au fait à sa première assemblée générale d'EPR.



Se basant sur la régression linéaire des colombophiles, ce responsable technique dans une entreprise grand-ducale est profondément convaincu que les différents niveaux de pouvoir du hobby que reste la colombophilie seront en général amenés, qu'ils le

veillent ou non, à devoir composer à plus ou moins court terme en laissant de côté l'esprit de clocher privilégiant souvent des visions subjectives restrictives.

A ses yeux, sa province de Luxembourg, de par sa décision prise, de manière délibérée mais aussi forcée, de créer des rayons d'ententes de plus en plus importants, s'avère un exemple des plus significatifs. Diverses rancœurs, conséquences d'une mauvaise information, peuvent certes résulter à maintes reprises de ces « *approches* » ressenties différemment selon les protagonistes. Ce sont en réalité des souvenirs nostalgiques ou des signes d'amertume d'un temps regretté mais passé suite à des rapprochements qui deviendront une réalité indispensable dans un futur imminent pour tout le milieu ailé.

Pour **Michel Muller**, le dialogue doit être fréquent avec l'amateur, celui de la dernière minute balayé sans aucun regret. Les décisions colombophiles, conclut-il, se prennent, de manière compréhensible mais cependant paradoxale pendant la période « *creuse* » où les affiliés sont pratiquement en hibernation.



Le Luxembourgeois se montre satisfait de sa première expérience car la conduite des débats a été bien menée et facilitée par le simple fait que les décisions ont été prises au sein des assemblées des différents secteurs.

... avant un grand saut en Brabant wallon...

Située au centre de la Belgique, le Brabant wallon, la plus jeune et la plus petite province belge née de la scission du Brabant ancien en trois parties, constitue en quelque sorte une extension péri urbaine de la capitale Bruxelles. De par ses 1.090 km² de superficie et les 405 licences colombophiles comptabilisées avant les dernières élections, il arbore une densité colombophile de 0,37 amateur (pratiquant ou non) par km² ce qui représente une moyenne nettement supérieure à celles de Liège et du Luxembourg totalisées. Principalement implanté en largeur dans le prolongement limitrophe de la partie Est du Hainaut, il constitue une EPR avec ce dernier, arborant lui aussi la même similitude territoriale.

L'interlocuteur du Brabant wallon n'est autre que **Philippe Van Caillie**, le président du « *Local Unique* » de Perwez. Cet ancien ingénieur agronome qui a effectué toute sa carrière dans les secteurs agricole et financier, n'en était qu'à sa deuxième expérience en AG dont la première (2016), très particulière, l'avait déjà marqué.



Cet ancien président de diverses associations, disposant désormais davantage de temps disponible, vient d'ajouter la cause colombophile à son agenda de retraité actif.

L'analyse de ce « *jeune président* » sexagénaire se montre des plus sévères, et témoigne en quelque sorte de la stupéfaction qui l'a envahi. Il considère avoir assisté à Nivelles, au départ de la réunion, à un pugilat (« **Coulon**

Futé » : *certes oral*) entre des « *présidents-amateurs* » et des mandataires provinciaux. Le simple fait que certains intervenants ne se soient pas levés et présentés de leur propre initiative avant de prendre la parole l'a interpellé tout en reconnaissant que ce ne fut pas une règle générale pour tous les participants s'exprimant.

Pour s'assurer de la sérénité du débat mené en le rendant plus performant, **Philippe Van Caillie** aimerait que la présentation des différents points repris à l'ordre du jour de l'assemblée s'appuie sur des supports visuels ce qui capterait en tout premier lieu l'attention, et éviterait par la même occasion les dissipations, permettant ainsi la compréhension des argumentations développées. Par exemple, la projection de cartes à l'aide d'un rétroprojecteur serait, à ses yeux, bienvenue pour cerner au mieux les réelles dimensions des difficultés des problèmes traités.



Tout en étant conscient que des paramètres non maîtrisables comme l'orientation du vent, l'implantation géographique des secteurs et des locaux dans ces différents secteurs interviennent dans le sport colombophile, et interfèrent dans les décisions, le Brabant wallon ressent par ailleurs sans



ambiguïté que, d'une part, certains mandataires et présidents de locaux tirent la couverture vers eux et que, d'autre part, la tendance est manifestement à imposer des « *arrangements* » au détriment de la recherche systématique de consensus.

L'exemple apporté par l'EPR Liège-Namur-Luxembourg s'avère plus constructif pour **Philippe Van Caillie** qui aimerait que chaque province se réunisse séparément et initialement pour arrêter ses propres décisions sportives avant d'organiser une AG de l'EPR, laquelle rendrait les décisions prises en amont définitivement officielles, en les confirmant avec le poids apporté par le recul. Il aimerait aussi que, du point de vue du timing lors de cette AG collective, les points ne nécessitant pas de grandes discussions soient d'abord abordés et entérinés avant de traiter ceux qui vont devoir être discutés âprement.

En fonction des dernières informations connues, il apprécie les décisions prises par le Brabant wallon en formulant toutefois l'espoir qu'elles ne changeront pas en cours d'année colombophile.

... et de se laisser ensuite glisser vers le Hainaut limitrophe...

Limitrophe à « L'Hexagone » et situé sur l'ouest de la Belgique, le Hainaut arbore une superficie de 3.800 km², légèrement inférieure (- 44 km²) à celle de Liège, son homologue sur l'est. Toutefois, de par les 1.868 licences recensées à la veille du dernier scrutin, il possède une densité colombophile nettement supérieure de l'ordre de 0,49 affilié colombophile (pratiquant ou non) par km².

Confronté dernièrement à la possibilité de recouvrer son autonomie administrative suite aux diminutions drastiques de normes arrêtées par le fédéral, il est resté, par solidarité avec son homologue brabançon wallon, dans le giron de l'EPR Hainaut-Brabant.

Le Hainaut incarne en fait le fief principal de la colombophilie wallonne car, à 31 unités près, il totalise autant d'affiliés que les quatre autres provinces francophones réunies. Aussi, au cœur de la récession ailée de ces derniers lustres, il est souvent gratifié, à la simple évocation du facteur masse, d'une opulence participative, néanmoins « *toute relative* » pour certains. Sa topographie territoriale par contre, de par la largeur prévalant sans vergogne sur la profondeur, compromet bien souvent des recherches de consensus portant sur des ententes ou des lâchers les plus conséquents possibles. Ce qui fut encore le cas dernièrement à Nivelles.



Président en exercice depuis six ans de la société de Marche-lez-Ecaussines, **Michaël Canard** possède forcément un certain recul face aux assemblées générales de l'EPR. La dernière en date lui est apparue, dès l'entame, menée avec un semblant de fil conducteur qui toutefois disparut, comme par enchantement, après quelques minutes car les discussions partaient rapidement dans tous les sens. L'absence de filtrage à l'entrée de la salle justifie, selon lui, ce constat car la représentation autorisée d'une société par deux personnes n'était pas respectée, des présences ne se justifiaient pas. Le



non-respect de la demande présidentielle de ne laisser la parole qu'au président de société a ensuite rendu la salle très bruyante pour ce genre de manifestation qui doit avant tout être cadrée.

Ce président quadragénaire habitant Mignault a en réalité découvert la colombophilie dans son enfance (il avait à l'époque sept ans), compte de ce fait désormais quatre décades de pratique ailée. Conscient de l'impérative nécessité d'améliorer le déroulement de semblable AG qui a délivré une impression négative aux conséquences non soupçonnées, **Michaël Canard**, après réflexion, regrette trois points principaux. *En premier lieu*, la présentation « très light » des élus qui sont tenus à l'écart des décisions relatives à 2018, ce qui autorise à penser



que des mandataires, rentrant prochainement dans l'ombre pour des raisons diverses, fassent plaisir à leurs amis ou à eux-mêmes, ce qui par la même occasion poserait avec acuité la question de l'impartialité des décisions prises. *Ensuite*, la volte-face sans explication donnée, malgré des votes majoritaires réalisés en amont, de certains présidents qui, au décompte final, ne tiennent pas compte de l'avis et des intérêts de leurs membres. Sur ce point, **Michaël Canard** parle en connaissance de cause suite à la « lutte » qu'il mène depuis plusieurs saisons avec des arguments persuasifs pour obtenir le lâcher qui sied à sa société. *Enfin*, les divergences d'avis ressenties et clairement apparues entre mandataires qui ne témoignent pas d'une cohésion provinciale dans leurs conceptions.

En ce qui concerne les décisions prises lors de l'assemblée, il se montre satisfait au même titre que ses membres non partisans d'un grand lâcher sur Orléans risquant, à ses yeux, de disparaître de l'itinéraire. La mise en jeu d'une voiture au terme de trois confrontations sur cette étape reprise par Centre-Charleroi pourrait s'avérer une explication à la programmation.

Son intervention finale relative au « Bien-être animal » était, à ses yeux, nécessaire pour l'ensemble des amateurs suite au manque manifeste d'information à ce sujet. Dans ce domaine, il attend du concret tout en concluant qu'il n'y a pas de problèmes, mais uniquement des solutions.

... avant une ultime escale à Namur...

Située au centre de la Belgique, la province de Namur arbore la particularité d'être la seule province francophone à être limitrophe à ses quatre consœurs. D'une superficie de l'ordre de 3.666 km², elle totalise 468 licences la gratifiant d'un coefficient de densité ailée de l'ordre de 0,13 affilié (pratiquant ou non) par km².

Il est intéressant de constater que des divergences émergent lors des comparaisons des provinces francophones. Si, en fonction du critère superficie, le Luxembourg devance dans



l'ordre Liège, le Hainaut, Namur et le Brabant wallon, le Hainaut, selon celui de la densité colombophile, précède cette fois le Brabant wallon, Liège, Namur et le Luxembourg.

Travaillant dans la construction métallique, **Jean-Pierre Faes**, d'Houyet, commune namuroise résultant de la fusion de dix anciennes agglomérations, met en loges dans la société de Beauraing qu'il préside et qui rallie les concours AWC. Il se montre particulièrement positif face à la suppression des bagues en caoutchouc lors des concours de grand demi-fond national ce qui constituera, à ses yeux, un réel gain de temps et de personnel qui a tendance à se raréfier. Cela nécessitera par contre, à ses yeux, une vérification pointue dans le cas de pigeons engagés à l'électronique, la lecture du numéro de bague constituant alors la seule vérification possible.



Faisant référence aux propos tenus à Jambes par le

Liégeois **Fernand Deschampheleire**, **Jean-Pierre Faes** est partisan de la suppression des notions de communes limitrophes et surlimitrophes reprises dans la réglementation sportive car il s'avère judicieux de penser aux colombophiles âgés. Les augmentations des distances à parcourir pour engager des pigeons et reporter les appareils peuvent se montrer des plus dissuasives.

Quant au programme sportif proprement dit, le président de Beauraing, aimerait à titre personnel, suite à des propos lus relatifs à l'assemblée préliminaire hennuyère de Mont-Sainte-Aldegonde, que les présidents de sociétés proposent l'itinéraire-programme. Il est convaincu de la nécessité de revoir le nombre de lâchers à pigeonceaux pour éviter les pertes rencontrées chaque année, se montre par contre des plus satisfaits, au nom de sa société, de la programmation d'entraînements en semaine, principalement pour la relève ailée.



Tout en attendant la réalisation concrète des décisions prises, **Jean-Pierre Faes** conclut en qualifiant l'assemblée de Jambes de positive. Il souhaite davantage d'ancrage sur le terrain et dans les airs à la notion d'EPR par l'instauration de concours au nom des trois secteurs habitués à jouer la carte individuelle. Il souhaite également bonne chance aux nouveaux mandataires car la vitalité de la colombophilie reposera sur leurs épaules, dépendra de leur travail, de leur gestion, de leur ingéniosité. Il implore d'essayer de construire ensemble car quand tout sera détruit suite à un manque de solidarité, il sera trop tard... pour perdurer.

... avant le ressenti final d'un amateur !

Les assemblées générales des EPR, répétons-le, permettent aux amateurs de participer, par procuration donnée, à la gestion colombophile comme l'a toujours préconisé le « législateur ailé » élu par leurs soins. Physiquement absents lors des débats, comment sont-ils dès lors mis



au courant des décisions prises les concernant au plus haut point dans un scénario où en quelque sorte « *l'amateur décide qui décide à sa place* » ? Pour s'en donner une idée sans apporter une réponse à la question posée, « Coulon Futé » a contacté **Michaël Georges**, un



trentenaire hennuyer de Mont-Sainte-Geneviève, un village relié à Lobbes, son père Camille, retraité, a assisté à l'entretien. Son témoignage incite à la réflexion...

Superviseur dans un laboratoire pharmaceutique de Braine-l'Alleud, **Michaël Georges** reconnaît qu'il lui est laborieux, pour ne pas dire difficile, de découvrir le « *fin mot* » parmi les nombreux ragots véhiculés, en d'autres termes parmi des commérages sans fondement souvent entendus. Partir à la découverte d'informations en posant des questions à des dirigeants susceptibles de pouvoir y répondre s'assimile,

dit-il, généralement à une démarche vaine car les promesses formulées de se renseigner sont souvent confinées dans l'oubli puisqu'« *aucun retour* » n'est souvent réalisé.

Pour se tenir au courant de l'actualité colombophile, les sources de référence crédibles, sérieuses, ne constituent pas légion selon **Michaël Georges**. Elles peuvent même aisément se compter sur les doigts d'une main amputée au préalable à plusieurs reprises. Selon son analyse, la presse spécialisée et divers sites accordent désormais la priorité exclusive aux informations commerciales, aux ventes ou parfois au sensationnel. Des articles axés sur l'information autre que commerciale, demandant un temps de réflexion et d'analyse ne sont pas rentables pour ces sources médiatiques évoquées, axées exclusivement sur le négoce. Heureusement qu'à toute règle, l'exception existe...



Tout en souhaitant bonne chance aux nouveaux mandataires **Michaël Georges** est persuadé que le travail de ceux-ci risque de ne pas être une sinécure car certains héritages laissés seront lourds à porter. Le travail réalisé demain sera-t-il moins orienté ? Certains principes défendus seront-ils remis en cause objectivement et en toute honnêteté ? A titre d'exemple, l'agrandissement en couloir restera-t-il préféré à celui en largeur pour cause d'intérêt personnel ? L'avenir le dira...

